

Serment Médical Suisse

Promesse solennelle pour médecins

En ma qualité de médecin, je prends les engagements suivants dans l'exercice de ma profession.

- Je pratique mon art au plus près de ma conscience et de mes connaissances ; j'assume pleinement la responsabilité de mes actes.
- J'accorde la priorité au bien-être des patientes et des patients et je les préserve de tout préjudice évitable.
- Je respecte les droits des patientes et des patients, je défends leur volonté et je prends en compte leurs besoins et leurs intérêts.
- Je traite les patientes et les patients sans discrimination¹ et je respecte le secret médical.
- Je fais preuve de bienveillance à l'égard des patientes et des patients et je leur consacre (ainsi qu'à leurs proches) le temps nécessaire.
- Je fais preuve de franchise envers les patientes et les patients et je m'exprime de manière compréhensible ; je les aide à prendre leurs propres décisions.
- Je traite les patientes et les patients en conformité avec les règles de l'art médical et les connaissances actuelles, dans les limites de mes compétences ; je n'utilise pas les patientes et les patients pour servir ma carrière ni d'autres fins, et je ne leur impose aucun traitement que j'hésiterais à appliquer à ma propre personne ou à mes proches.
- J'exerce la médecine avec discernement, en fonction des ressources dont je dispose, et je ne recommande ou ne prends que des mesures judicieuses.
- Je m'efforce de disposer de moyens adéquats pour traiter mes patientes et patients, j'utilise les moyens qui me sont donnés pour les traiter de manière transparente et équitable et j'accepte uniquement des prestations appréciables en argent pour des activités qui sont médicalement indiquées.
- J'adopte un comportement irréprochable et honnête envers mes collègues de travail, je partage avec eux mes connaissances et mon expérience, et je respecte leurs décisions et leurs actes, dans la mesure où ces derniers demeurent conformes aux normes éthiques et scientifiques de notre profession.

¹ « Sans discrimination » signifie : sans considération de genre, de l'âge, d'infirmité, de croyance, d'orientation sexuelle, d'affiliation politique, d'origine ethnique, de statut social, de couverture d'assurance ou de nationalité.